

FICHE INTENDANCE

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

(joindre un RIB)

ELEVE

INE : N° DN (CPS) :
NOM : Prénom(s) :
Né(e) le : / / à (Commune) :
Adresse géographique :
Sexe : M F Nationalité :
Boursier(e) : oui non Nbre de parts :

RESPONSABLES LEGAUX DE L'ELEVE

Responsable légal 1 :

Lien avec l'élève : Père Mère Tuteur/Tutrice Autre :
NOM : Prénom(s) :
Né(e) le : / / à (Commune) :
Adresse géographique :
Téléphone : Portable :
Adresse postale : Commune :
Email :

Responsable légal 2 :

Lien avec l'élève : Père Mère Tuteur/Tutrice Autre :
NOM : Prénom(s) :
Né(e) le : / / à (Commune) :
Adresse géographique :
Téléphone : Portable :
Adresse postale : Commune :
Email :

Correspondant (pour les élèves internes uniquement):

Lien avec l'élève : Père Mère Tuteur/Tutrice Autre :
NOM : Prénom(s) :
Né(e) le : / / à (Commune) :
Adresse géographique :

REGIME DEMANDE

DEMI-PENSIONNAIRE 5 j/semaine INTERNE..... EXTERNE
 DEMI-PENSIONNAIRE 4 j/semaine (sans le mercredi)

INTERNES :

Pour le week end : Seuls une cinquantaine d'élèves seront acceptés à l'internat. Les demandes feront l'objet d'une appréciation de la part de la Direction.

TARIF / MODE DE PAIEMENT :

- Le tarif annuel pour l'année scolaire est fixé :
 - pour la demi-pension 29.700 francs (*pour 5 jours par semaine*)
 - 23 760 francs (*pour 4 jours par semaine*)
 - pour l'internat 59.400 francs (*forfaitairement pour l'année scolaire quel que soit le nombre de repas pris par l'élève*)
- Le paiement se fait après réception de l'avis aux familles à chaque trimestre, payable en trois fractions égales :
 - Pour la Demi-pension 9.900 francs <pour 5 j/sem.>
 - 7 920 francs <pour 4 j/sem.>
 - Pour l'internat 19.800 francs

par **chèque bancaire** ou **postal, virement** (*rib voir ci-dessous*) ou **espèces**.

- **Le choix du régime (externe, demi-pensionnaire ou interne) est un choix qui engage les familles pour l'année scolaire entière.** Le changement de régime ne peut se faire qu'à la fin d'un trimestre pour le trimestre suivant. Elle doit être adressée au chef d'établissement et est soumise à son approbation.
- Les absences pour maladie de plus de 15 jours, justifiées par un arrêt du médecin (hors vacance), les jours de stage en entreprise, les voyages scolaires, peuvent faire l'objet d'une réduction du tarif sous la forme d'une remise d'ordre dans la mesure où le service d'intendance en est informé.
- L'élève démissionnaire de la cantine ou de l'internat devra se référer au règlement intérieur de l'établissement pour le paiement des frais occasionnés par cette démission.
Tout changement doit faire l'objet d'une demande écrite adressée au chef d'établissement.
- La présence simultanée de plus de deux enfants internes ou demi-pensionnaires de la même famille **dans un ou plusieurs établissements publics d'enseignement du 2nd degré de Polynésie française** donne lieu à une remise de principe venant en déduction du montant à payer par les familles (**sur présentation des certificats de scolarité**) :
 - 20 % pour trois enfants
 - 30 % pour quatre enfants
 - 40 % pour cinq enfants
 - A partir de six enfants : Gratuité

Renseignements concernant les frères et sœurs scolarisés en collège et lycée en 2022/2023.

NOM – PRENOMS	Né(e) le	Établissement	Classe

A Papara le :

Signature de l'élève (si majeur)

Signature du/des responsables légal/légaux

Identifiant national de compte bancaire – RIB

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé Rib	Domiciliation
10071	98401	00001000124	27	TPPAPEETE